

MUTATIONS 2010
Filière Fiscale
(Inspecteurs, Contrôleurs, Agents)
→ CALENDRIER



CAS PARTICULIERS

Les demandes tardives, rectificatives ou d'annulation déposées après les 8 janvier ou le 15 janvier 2010 doivent être envoyées à la DG même hors délai. Elles ne seront examinées, voire satisfaites ou annulées en CAP Nationale et pour un motif grave, nouveau et imprévisible. Une lettre de motivation doit être absolument jointe à la demande.

La date limite de dépôt des fiches préparatoires relève de l'organisation locale. La transmission des fiches définitives à la Direction Générale devra intervenir au plus tôt le **18 décembre 2009 et jusqu'au 15 janvier 2010** pour le mouvement général des agents des catégories A, B, C et **jusqu'au 8 janvier pour les appels à candidatures.**

Devront également déposer avant le 15 janvier 2010 :

- les agents de catégorie C ayant une candidature qualifiée d'excellente lors de la CAPL d'élaboration de la liste d'aptitude de C en B,
- les agents promus de B en A par liste d'aptitude ou examen professionnel « impôts ou cadastre » année 2009
- Les lauréats de l'examen professionnel et du concours interne « hypothèques » de catégorie A.
- les inspecteurs-élèves de la promotion 2008/2009 en stage à compter du 1^{er} septembre.
- les lauréats de l'examen professionnel « impôts » catégorie A (admissibilité le 17 décembre 2009)

18 février 2010 : pour les agents de catégorie C promus contrôleurs par **Concours Interne Spécial** (résultats : 9 février 2010)

Date à préciser : lauréats concours interne AAI stagiaires

jusqu'au 3 mars 2010 : contrôleurs et TG stagiaires de la promotion 2009/2010 (envoi par La DRF à la DG)

16 mars 2010 : pour les inspecteurs élèves à l'ENI ou ENC Promo 2009/2010

jusqu'au 6 septembre 2010 pour le mouvement complémentaire de catégorie C